



Liste de produits

Code produit: 75888

1-Tank Power Renew™ Display

Cet affichage contient 2 produits. Fiches de données de sécurité pour les produits suivants suivre cette page de couverture:

75815 – 1-Tank Power Renew™ for Gasoline

75816 – 1-Tank Power Renew™ for Diesel



Fiche Signalétique

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : CRC® Gasoline 1-TANK Power Renew™

Numéro(s) de produit : 75815

Utilisation du produit : Additif pour essence

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

DANGER : Nocif ou mortel si ingéré.

Apparence et odeur : Liquide jaune transparent, odeur de pétrole

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Le contact avec le liquide ou la vapeur peut causer une irritation de légère à modérée.

PEAU : Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation modérée à grave de la peau.

INHALATION : Une exposition excessive peut causer des irritations au nez, à la gorge, aux poumons et aux voies respiratoires. Les effets sur le système nerveux peuvent inclure les maux de tête, les étourdissements, la perte d'équilibre et de coordination, l'inconscience, le coma, l'insuffisance respiratoire et la mort.

INGESTION : L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale avec irritation, nausée, vomissements et diarrhée. La principale menace pour la santé en cas d'ingestion vient du risque de l'aspiration de gouttes de liquide dans les poumons, particulièrement lors de vomissements. L'aspiration peut se traduire par une pneumonie chimique, des lésions graves aux poumons, voire la mort.

EFFETS CHRONIQUES : Le liquide peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si de vastes zones de la peau sont régulièrement exposées.

ORGANES VISÉS : Système nerveux central

État physique aggravé par exposition : L'irritation due à l'exposition de la peau peut aggraver les plaies ouvertes existantes, les problèmes cutanés et la dermatite,

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit : CRC® Gasoline 1-TANK Power Renew™

Numéro(s) de produit : 75815

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Distillats moyen de pétrole adoucis	64741-86-2	35 – 45
Amine de polyéther	Propriété	30 – 40
Distillats de pétrole	68476-34-6	5 – 15
Solvant naphtha	64742-94-5	< 5
Naphthalène	91-20-3	0.2

Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : NE PAS provoquer de vomissements. Ne pas administrer de liquides. Consulter immédiatement un médecin. En cas de vomissements spontanés, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Surveiller les difficultés de respiration. La bouche peut être rincée afin de supprimer le goût.
- Avis aux médecins : Traitement symptomatique.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Tel que défini par OSHA, ce produit est un liquide combustible de classe IIIA.

Point d'éclair	191°F / 88°C (TCC)	Limite d'explosion supérieure	7,5
Température d'autoallumage :	494°F / 257°C	Limite d'explosion inférieure	0,6

Données pour incendie et explosion :

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des extincteurs approuvés pour les incendies de Classe B, tel que chimique, halon, mousse ou CO₂.
- Produits de combustion : Oxydes de carbone
- Risques d'explosion : Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.
- Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Nom du produit : CRC® Gasoline 1-TANK Power Renew™

Numéro(s) de produit : 75815

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

Précautions personnelles : Porter les protections personnelles recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Garder éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ouvrir le conteneur dans un endroit bien aéré et fournir une ventilation adéquate lors de l'utilisation. Ne pas respirer les vapeurs. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Laver les mains après l'utilisation. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage. Conserver dans un lieu bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants.

Niveau d'entreposage d'aérosol NA

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Distillats moyen de pétrole adoucis	NE	NE	NE	NE	NE		
Amine de polyéther	NE	NE	NE	NE	NE		
Distillat de pétrole	5	NE	100 (s)	NE	NE		mg/m ³
Solvant naphtha	NE	NE	NE	NE	NE		
Naphthalène	10	15 (v)	10	15	NE		ppm

N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Nom du produit : CRC® Gasoline 1-TANK Power Renew™

Numéro(s) de produit : 75815

Protection visuelle/faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile, néoprène ou PVC. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Couleur : jaune transparent

Odeur : pétrole

Seuil d'odeur : ND

Gravité particulière : 0,878

Point d'ébullition initial : 320°F / 160°C

Point de congélation : ND

Pression de vapeur : ND

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation : lent

Solubilité : Négligeable dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles Pds % : 49,2 g/L : 432,0 lb/gal : 3,6

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Températures extrêmes, sources d'ignition

Matériaux incompatibles : Oxydants forts, Viton^{MD}, Fluorel^{MD}, acides forts

Produits à décomposition dangereuse : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures non brûlés (fumée); propylamine, polyalkylène glycols et des alcools aliphatiques peuvent être libérés également.

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
Distillats moyen de pétrole adoucis	Aucunes données	> 2 000 mg/kg	4,6 mg/L/4H
Amine de polyéther	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Distillat de pétrole	9 mL/kg	> 5 mL/kg	Aucunes données
Solvant naphtha	5 mL/kg	> 2 mL/kg	> 590 mg/m ³ /4H
Naphthalène	490 mg/kg	> 20 g/kg	Aucunes données

Nom du produit : CRC® Gasoline 1-TANK Power Renew™

Numéro(s) de produit : 75815

Toxicité chronique :

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Distillats moyen de pétrole adoucis	Non	Non	Non	Inconnu	Non
Amine de polyéther	Non	Non	Non	yeux, peau	Non
Distillat de pétrole	Non	Non	Non	peau	Non
Solvant naphtha	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Naphthalène	Non	Groupe 2B	Carcinogène anticipé raisonnablement	yeux, respiratoire	Inconnu

Toxicité reproductrice : Aucune information disponible

Téatogénicité : Aucune information disponible

Mutagénicité : Distillats de pétrole : Ce matériau s'est avéré positif dans une étude de mutagénicité.

Effets synergétiques : Aucune information disponible

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Naphthalène – 48 heures EC50 puce d'eau : 2,16 mg/L

Persistence / Dégradabilité : Aucune information disponible

Bioaccumulation / Accumulation: Certains ingrédients de ce produit ont le potentiel de bioconcentration.

Mobilité dans l'environnement : Les déversements peuvent pénétrer le sol provoquant la contamination des eaux souterraines. Ce matériau peu s'accumuler dans les sédiments.

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre) Pas réglementé

ICAO/IATA (air) : Pas réglementé

IMO/IMDG (eau) : Pas réglementé

Réserves spéciales Aucune

Section 15 : Réglementation

Règlements fédéraux É.-U. :

Nom du produit : CRC® Gasoline 1-TANK Power Renew™

Numéro(s) de produit : 75815

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Naphtalène (100 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Oui

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
Naphtalène (0,2%)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Naphtalène

Occupational Safety and Health Administration :

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : B3

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

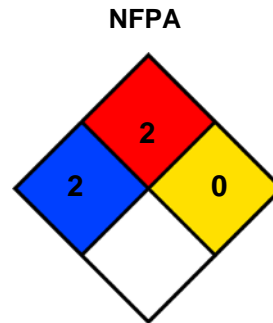
Réglementation complémentaire : Aucune

Nom du produit : CRC® Gasoline 1-TANK Power Renew™

Numéro(s) de produit : 75815

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	2
Inflammabilité :	2
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick
N° CRC : 887A
Date de révision : 08/25/2016

Modifications depuis la dernière révision : Section 15 : Réglementation

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS : Registre CAS
CFR : Code des règlements fédéraux
DOT : Département des transports
LIS : Liste intérieure des substances
g/L : Grammes par litre
HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux
IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA : Association du transport aérien international
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI : Organisation maritime internationale
lb/gal : Livres par gallon
CL : Concentration létale
DL : Dose létale

NA : Non applicable
ND : Non défini
NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health
NFPA : National Fire Protection Association
NTP : Programme national de toxicologie
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos
EPP : Équipement de protection personnelle :
Ppm : Parties par million
RoHS : Restriction des substances dangereuses
STEL : Limite d'exposition de courte durée
TCC : Méthode Tagliabue en vase clos
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail



Fiche Signalétique

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : CRC® Diesel 1-Tank Power Renew^{MC}

Numéro(s) de produit : 75816

Utilisation du produit : Additif pour carburant diesel

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

www.crcindustries.com

1-215-674-4300 (Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

www.crc-canada.ca

1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

DANGER : Nocif ou mortel si ingéré.

Apparence et odeur : Liquide brun foncé, légère odeur de pétrole

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Le contact avec le liquide ou la vapeur peut causer une irritation légère.

PEAU : Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation et un assèchement de la peau. Nocif si absorbé par la peau.

INHALATION : Une exposition excessive peut causer des irritations au nez, à la gorge, aux poumons et aux voies respiratoires. Les effets sur le système nerveux peuvent inclure les maux de tête, les étourdissements, la perte d'équilibre et de coordination, l'inconscience, le coma, l'insuffisance respiratoire et la mort.

INGESTION : L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale avec irritation, nausée, vomissements et diarrhée. La principale menace pour la santé en cas d'ingestion vient du risque de l'aspiration de gouttes de liquide dans les poumons, particulièrement lors de vomissements. L'aspiration peut se traduire par une pneumonie chimique, des lésions graves aux poumons, voire la mort.

EFFETS

CHRONIQUES :

Le liquide peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si de vastes zones de la peau sont régulièrement exposées. Une ingestion répétée peut causer des dommages au foie et aux reins.

ORGANES VISÉS : Système nerveux central

État physique aggravé par exposition :

L'irritation due à l'exposition de la peau peut aggraver les plaies ouvertes existantes, les problèmes cutanés et la dermatite,

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Distillats de pétrole	68476-34-6	40 – 50
2-Ethylhexyl nitrate	27247-96-7	20 – 30
Mélange additif	propriété	10 – 20
Naphte de pétrole	64742-47-8	5 – 10

Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : NE PAS provoquer de vomissements. Consulter immédiatement un médecin. En cas de vomissements spontanés, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration (garder la tête plus bas que les hanches). Surveiller les difficultés de respiration. La bouche peut être rincée afin de supprimer le goût.
- Avis aux médecins : Traitement symptomatique.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Tel que défini par OSHA, ce produit est un liquide combustible de classe IIIA.

Point d'éclair	153°F / 67°C (TCC)	Limite d'explosion supérieure	ND
Température d'autoallumage :	ND	Limite d'explosion inférieure	ND

Données pour incendie et explosion :

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des extincteurs approuvés pour les incendies de Classe B, tel que chimique, halon, mousse ou CO₂.
- Produits de combustion : Oxydes de carbone et de nitrogène, aldéhydes
- Risques d'explosion : Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.
- Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

- Précautions personnelles : Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Garder éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Utiliser une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Laver les mains après l'utilisation. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Maintenir hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

Niveau d'entreposage d'aérosol NA

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Distillats de pétrole	5	NE	100 (s)	NE	NE		mg/m ³
2-Ethylhexyl nitrate	NE	NE	NE	NE	NE		
Mélange additif	NE	NE	NE	NE	NE		
Naphte de pétrole	NE	NE	NE	NE	NE		
	N.E. Non établi	(C) – plafond	(S) – peau	(V) – libre			

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

Protection visuelle/faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Couleur : brun foncé

Odeur : Pétrole léger

Seuil d'odeur : ND

Gravité particulière : 0,886

Point d'ébullition initial : ND

Point de congélation : ND

Pression de vapeur : ND

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation : Lent

Solubilité : Insoluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles Pds % : 70,3 g/L: 622,9 lb/gal: 5,2

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Sources d'ignition ; températures extrêmes

Matériaux incompatibles : Agents d'oxydation puissants

Produits à décomposition dangereuse : Oxydes de carbone et de nitrogène, aldéhydes

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aiguë :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Distillats de pétrole	9 mL/kg	> 5 mL/kg	Aucunes données
2-Ethylhexyl nitrate	> 6 000 mg/kg	> 4 820 mg/kg	> 4,6 mg/L/4H
Mélange additif	> 2 000 mg/kg	> 2 000 mg/kg	Aucunes données
Naphte de pétrole	>5 000 mg/kg	> 2 000 mg/kg	> 5 mg/L/4H

Toxicité chronique :

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant peau	Sensibilisateur
Distillats de pétrole	Non	Non	Non	Non	Non
2-Ethylhexyl nitrate	Non	Non	Non	Non	Non
Mélange additif	Non	Non	Non	peau, respiratoire	Inconnu
Naphte de pétrole	Non	Non	Non	Non	Inconnu

<u>Toxicité reproductive</u> :	Aucune information disponible
<u>Tératogénicité</u> :	Aucune information disponible
<u>Mutagénicité</u> :	Aucune information disponible
<u>Effets synergétiques</u> :	Aucune information disponible

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité :	2-Ethylhexyl nitrate - 48 heures LC50, crapet arlequin : 6 mg/L
Persistance / Dégradabilité :	Aucune information disponible
Bioaccumulation / Accumulation :	Aucune information disponible
Mobilité dans l'environnement :	Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre)	Pas réglementé
ICAO/IATA (air) :	Pas réglementé
IMO/IMDG (eau) :	Pas réglementé
Réserves spéciales	Ce produit contient un polluant marin (2-Ethylhexyl nitrate).

Section 15 : Réglementation

Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :
Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :
Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :
Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

Occupational Safety and Health Administration :

Ce produit est réglementé selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : B3, D2B

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

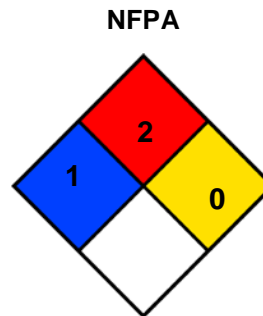
Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	1
Inflammabilité :	2
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick
N° CRC : 885A
Date de révision : 08/25/2016

Modifications depuis la dernière révision : Section 15 : Réglementation

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists	NA : Non applicable
CAS : Registre CAS	ND : Non défini
CFR : Code des règlements fédéraux	NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health
DOT : Département des transports	NFPA : National Fire Protection Association
LIS : Liste intérieure des substances	NTP : Programme national de toxicologie
g/L : Grammes par litre	OSHA : Occupational Safety and Health Administration
HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux	PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos
IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer	EPP : Équipement de protection personnelle :
IATA : Association du transport aérien international	Ppm : Parties par million
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale	RoHS : Restriction des substances dangereuses
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses	STEL : Limite d'exposition de courte durée
OMI : Organisation maritime internationale	TCC : Méthode Tagliabue en vase clos
lb/gal : Livres par gallon	TWA : Moyenne pondérée dans le temps
CL : Concentration létale	SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
DL : Dose létale	